

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

---

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3733)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL15

présenté par

Mme Karamanli, Mme Untermaier, M. Saulignac et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

### ARTICLE 4

Substituer au mot :

« décembre »,

le mot :

« juillet ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe « socialistes et apparentés » vise, par coordination avec nos amendements aux articles 2 et 3, à limiter la prorogation de l'utilisation du système d'information de lutte contre le Covid à trois mois, soit jusqu'au 31 juillet 2021.

Les risques d'atteintes au droit au respect de la vie privée induits par ce dispositif sont tels qu'il convient d'en limiter l'exploitation au strict nécessaire. Tel est le sens de cet amendement.

Si d'aventure une autre prorogation s'avérait nécessaire, il appartiendrait au Gouvernement de le proposer dans le cadre d'un nouveau projet de loi.